

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Covid-19 : quatre trafiquants présumés de carnets de vaccination arrêtés par la DGR

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

LES agents de la Direction générale des recherches (DGR) ont interpellé, le 24 juin dernier, quatre individus suspectés de s'être livrés à un trafic de carnets de vaccination contre le Covid-19. Il s'agit des Gabonais Patrice Obiang Obame et Séverine Biyé Aba, ainsi que des Camerounais Alain-Roger Ndzie et Célestin Boyomo qui opèrent dans un réseau des galeries de l'ancienne Gare-routière de Libreville. Tout part de l'interpellation de Alain-Roger Ndzie, à l'aéroport international Léon-Mba de Libreville. Ce dernier, qui devait se rendre au Cameroun, fait part de son désir de se faire vacciner rapidement contre le Covid-19, dans le but de voyager en toute quiétude.

C'est ainsi qu'il a approché son compatriote Célestin Boyomo. Ce dernier le rassure : il a des connaissances qui peuvent lui fournir rapidement le carnet de vaccination en question déjà rempli. Séverine Biyé Aba est mise à contribution. Auprès d'elle, le demandeur de la carte confie qu'il aura déboursé 40 mille francs pour obtenir le précieux document. Une fois en poche, il prend la direction de l'aéroport pour prendre l'avion. Mais lors des formalités de vol, les agents en poste constatent que son carnet de vaccination contient plusieurs anomalies. Alain-Roger Ndzie est tout de suite écarté pour être interrogé. Le voyageur est ensuite mis à la disposition des éléments de la DGR à qui il relate les faits. Les pandores font alors une descente dans les galeries de



Photo: Abel Eyeghe

Les quatre personnes interpellées, ici dans les locaux de la DGR.

l'ancienne Gare-routière, où ils interpellent plusieurs membres du réseau des faussaires. Une clé USB détenue par Séverine Biyé Aba aura permis de découvrir plusieurs documents que les

faussaires trafiquaient. Parmi ceux-ci, des actes de naissance, des diplômes, des tests PCR, des autorisations spéciales de circuler et plusieurs autres documents administratifs.

À la lumière des faits, il est évident que les mis en cause appartiendraient à un réseau plus étendu qu'on ne le pense et qui semble être bien implanté à l'ancienne Gare-routière.

Mimongo : un adolescent en prison pour avoir violé sa cadette

SCOM
Libreville/Gabon

J.A.M., 16 ans, est depuis mi-juin en détention préventive à la prison civile de Mouila, chef-lieu de la province de la Ngounié. Et pour cause. L'adolescent se serait rendu auteur de viols à répétition sur sa propre sœur cadette, S.M.M., âgée seulement de 7 ans. Poursuivi pour viol sur mineure de moins de 15 ans doublé d'inceste, le mis en cause devrait être jugé à l'occasion de la prochaine session criminelle. Les faits ont été mis au jour le 10 juin dernier. Alors que R.M. revient de forêt, sa femme l'informe de ce que la petite S.M.M. saignait à la hauteur des parties génitales pendant qu'elle lui faisait prendre son bain. Pressée de questions au sujet de cette situation anormale pour son âge, la fillette avoue que c'est son frère aîné qui aurait abusé d'elle. Et que d'ailleurs ce n'est pas la première fois. Sans perdre de temps, le père interroge l'intéressé sur la



Photo: Felicien Ndongo
La prison centrale de Mouila où a été écroué J.A.M. pour viol doublé d'inceste.

véracité des propos de sa sœur. J.A.M. reconnaît son forfait. Le 11 juin, à la suite d'une plainte appuyée par un certificat médical attestant les faits de viol déposée contre son fils, les éléments de la brigade de gendarmerie procèdent à l'arrestation du mis en cause dans le cadre de la procédure. Le même jour, la victime est auditionnée en présence de sa mère. S.M.M. réitère ses propos et accuse son grand frère d'avoir volé sa virginité. Le procureur de la République près le tribunal de première instance de Mouila est aussitôt saisi. Celui-ci décide de transmettre rapidement le dossier en instruction et le place en détention provisoire.

Mouila : un gendarme à la retraite écroué pour viol sur mineure

F.N
Mouila/Gabon

APOLLINAIRE Mapangou-Mabounda, 57 ans, capitaine de gendarmerie à la retraite, domicilié au quartier Motoboko, dans le 1er arrondissement de Mouila, a dernièrement été interpellé par l'antenne locale de la Police judiciaire (PJ). Il se serait rendu coupable de viol sur mineures de moins de 15 ans : les trois filles de sa femme. Selon des sources proches du dossier, les faits remontent à 2014, alors que le gendarme était encore en poste à Bitam, chef-lieu du département du Ntem. Tout aurait commencé par des attouchements sur la fille aînée de sa femme, âgée de 11 ans au moment des faits. Une fois à la retraite, le militaire s'installe définitivement à Mouila, chef-lieu de la province de la Ngounié. Au fil du temps, le beau-père présumé malveillant aurait multiplié les attouchements et autres fellations, jusqu'au jour



Photo: Felicien Ndongo

Appollinaire Mapangou Mabounda quelques heures avant son incarcération.

où il aurait eu une conjonction sexuelle avec la fille aujourd'hui âgée de 17 ans. Le pot aux roses a été mis au jour par la mère, suite aux douleurs ressenties par l'adolescente. À la lumière des faits, et mise sous pression, la victime, qui a longtemps gardé le secret par peur de représailles, finit par avouer à sa mère qu'elle aurait été abusée sexuellement par son beau-père. Sans tarder, la femme dépose plainte contre son mari à l'antenne provinciale de la PJ de Mouila. Interpellé, puis interrogé sur ces faits graves, Apollinaire Mapangou-Mabounda

reconnait en partie son implication dans les actes de fellation. Présenté devant le procureur de la République près le tribunal de première instance de Mouila, l'ancien capitaine de gendarmerie passe aux aveux. Non sans préciser qu'il aurait entretenu des rapports sexuels une fois seulement avec la plus âgée des filles. Et qu'il ne s'agit que d'attouchements pour les deux autres. Le présumé violeur est placé sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt pour présomption de viol sur une mineure de moins de 15 ans.